

Le Comité du GIAP présente ses solutions pour améliorer les conditions de travail du personnel

Lancy, le 29 avril 2026 – **Alors qu'un dialogue est engagé avec les partenaires sociaux, le personnel du GIAP, soutenu par le syndicat SIT, appelle à la grève le 5 mai prochain. Le Comité du GIAP, résolu à améliorer la qualité de l'accueil en soutien aux équipes de terrain et dans l'intérêt des enfants, souhaite rappeler les efforts déjà déployés dans le cadre de la réforme organisationnelle initiée en 2025.**

Le Comité s'est engagé dans une réforme organisationnelle approuvée par les 40 communes membres, déployée sur une période de trois ans (2025-2028) et chiffrée à 12 millions de francs. Les mesures mises en place en faveur du personnel dans le cadre de ce plan vont dans le sens des demandes des partenaires sociaux et des propositions de la délégation du personnel.

Réévaluation des fonctions dans le cadre strict de la loi (projet G'Evolve)

Concernant la revendication centrale portant sur la revalorisation salariale du personnel du GIAP, qui dépend de la grille salariale du canton, le GIAP se conforme au cadre légal. Le Comité tient à rappeler qu'il a beaucoup œuvré pour faire partie du processus de réévaluation de G'Evolve, la vaste réforme de la grille salariale de la fonction publique. L'Etat n'ayant pas inclus le GIAP dans ce processus, le groupement attend l'entrée en vigueur de G'Evolve pour appliquer les décisions du canton et donc l'éventuelle revalorisation salariale des fonctions décidée dans ce cadre.

Mesures organisationnelles du GIAP

- **Décentralisation de l'organisation** – Certains processus administratifs ont été décentralisés pour se rapprocher du terrain. Des postes supplémentaires visant à soutenir le personnel de terrain ont été créés pour améliorer les compétences et les conditions de travail.
- **Renforcement du personnel de terrain** – En 2025, le GIAP a recruté plus de 850 personnes pour accroître le personnel de terrain et limiter l'effet des absences.
- **Augmentation du temps de travail** – Le taux d'activité des référents et référentes socio-éducatives a été augmenté de 10% pour 2025. Cette mesure s'ajoute à l'augmentation du taux d'activité du personnel d'animation sur le terrain déjà effectué en 2022, améliorant ainsi les conditions de travail.
- **Renforcement des formations** – Le GIAP renforce son dispositif de formation avec près de 50 heures de formations supplémentaires rémunérées pour le



personnel permanent, qui s'ajoutent aux 100 heures de formations initiales prévues dès l'engagement ainsi qu'aux 10 heures de formations continues rémunérées par an. Il met en place également des formations spécifiques pour les managers de proximité.

- **Soutien de proximité** – Dans une logique de décentralisation en faveur des équipes, le GIAP a engagé des gestionnaires de ressources humaines sur le terrain pour réduire significativement les risques psychosociaux et l'absentéisme et assurer un environnement de travail plus sain.

Les retours positifs reçus du personnel de terrain, des parents et des enfants confortent par ailleurs le Comité dans la bonne marche de la réforme en cours.

Améliorations en cours

Le Comité du GIAP a accueilli favorablement certaines revendications exprimées par les partenaires sociaux, actuellement en examen dans le cadre du budget 2027 du groupement, soumis au vote des communes membres en octobre :

- **Taux d'encadrement** – Le Comité du GIAP est favorable à la mise en œuvre d'un taux d'encadrement sur la base d'un calcul journalier, en lieu et place du système hebdomadaire actuel. Une analyse est en cours quant à l'introduction de ce nouveau calcul, compte tenu de son potentiel impact financier sur le budget 2027.
- **Accompagnement des enfants à besoins particuliers** – Le Comité est favorable au renforcement, sur le terrain, des modalités d'accueil de ces enfants, et des analyses financières sont en cours dans le cadre du budget 2027.
- **Amélioration du statut du personnel non permanent** – Le GIAP dispose actuellement d'un personnel permanent (animatrices, référentes socio-éducatives, responsables de secteur), mais aussi d'un personnel non-permanent, dont la grande majorité est constituée de remplaçant-e-s ne désirant pas faire carrière au GIAP. Ces personnes, bien souvent des étudiant-e-s, ont besoin de flexibilité et de liberté de choix lors des remplacements. Une analyse du coût de ce personnel non-permanent et de la possibilité de le rattacher à une fonction auxiliaire est en cours.

Un dialogue social dans l'intérêt du personnel et des enfants

Le GIAP s'emploie à améliorer la situation du personnel et l'accueil des enfants en avançant sur ses objectifs de réforme. Estimant que l'avenir du groupement se construit par les mesures proposées, le Comité invite les représentants et représentantes du personnel et le SIT à poursuivre le dialogue dans un esprit constructif. Ce, pour assurer la qualité et la sécurité de la prestation parascolaire.



Contact médias

- Christina Kitsos, Présidente, en contactant Christiane Pasteur, chargée de communication, téléphone 022 418 49 22
- Philippe Plan, Vice-président, téléphone 079 899 16 60
- Salima Moyard, membre du Comité, téléphone 079 302 53 56

À propos du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)

Répondant à l'obligation d'accueil universel institué dans la Constitution genevoise (art. 204 Cst-GE), le GIAP assure la gestion du parascolaire depuis 1994 et offre des activités collectives différenciées en fonction de l'âge des enfants. La prestation d'accueil à la journée continue comprend l'encadrement et l'animation hors temps scolaire, le repas de midi et des activités collectives diverses (sport, art, culture, citoyenneté) pour 30'000 enfants inscrits.
www.giap.ch